

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

**Numéro de rapport:**

49.302

**Date du contrôle:**

16/07/2024

**Lieu du contrôle:**

Drève de Lansrode 4A 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

**Agent-visiteur:**

Charles Matot

**Type de contrôle:**

Visite périodique (Livre 1 6.5)

**Date d'émission:**

16/07/2024 12:03:19

**Prochaine visite avant le:**

16/07/2025

**Testeur d'installation:**

TI-007/5285039

### Donneur d'ordre

**Nom**

PEB SMART SRL

**Adresse**

Rue Adolphe Gouffier 15, 5660 Couvin, Belgique

**Téléphone**

+32 4 272 72 37 +32 492 32 89 26

**Email**

controle.electrique@pebsmart.be

### Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Identification de l'installation électriques

**Adresse de l'installation**

Drève de Lansrode 4A 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

**Type de locaux**

Maison

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**

Drève de Lansrode 4A, 1640 Rhode-Saint-Genèse

**Adresse du propriétaire**

Drève de Lansrode 4A 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

**Installateur**

Drève de Lansrode 4A, 1640 Rhode-Saint-Genèse

**Fondations**

après 81

**Mise en oeuvre de l'installation**

après 81

### Données du raccordement

**GRD**

Fluvius

**Numéro de compteur**

4150673

**Code EAN**

NC

**Liaison compteur-tableau**

VFVB 4X10

**Tension de service**

3 x 230 V

**Protection générale**

40 A 3P

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## Contrôles

### Schémas/plans

NOK

### Liaisons équipotentielles

OK

### Description de l'installation

TD 1 Cave  
1 diff 300mA 25A 4p Not OK  
1 disj 20A 3p  
1 disj 20A 2p  
1 disj 16A 2p  
2 fusibles 6A 1p  
  
TD2 RDC  
1 diff 300mA 40A 4p  
12 disj 20A 2p  
3 disj 16A 2p  
1 disj 6A 2p  
1 disj 25A 3p  
  
TD3 1er  
1 diff 30mA 40A 4p  
4 disj 20A 2p  
3 disj 16A 2p

Nombre de tableaux	3
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	NOK
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	NOK
Prise de terre	Boucle
Résistance de terre ( $\Omega$ )	4
Isolement ( $M\Omega$ )	>0,5

## Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

## Conclusions

### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

---

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

---



Atlas Controle

Boulevard Lambermont 127

1030 Bruxelles

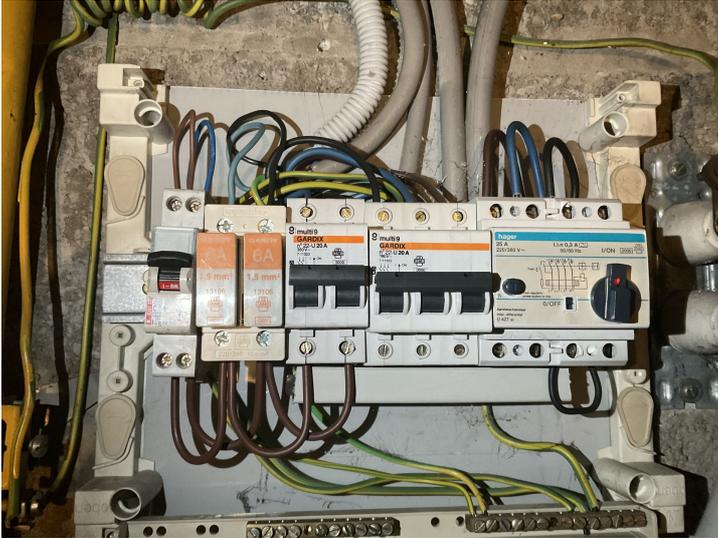


Tableau 1

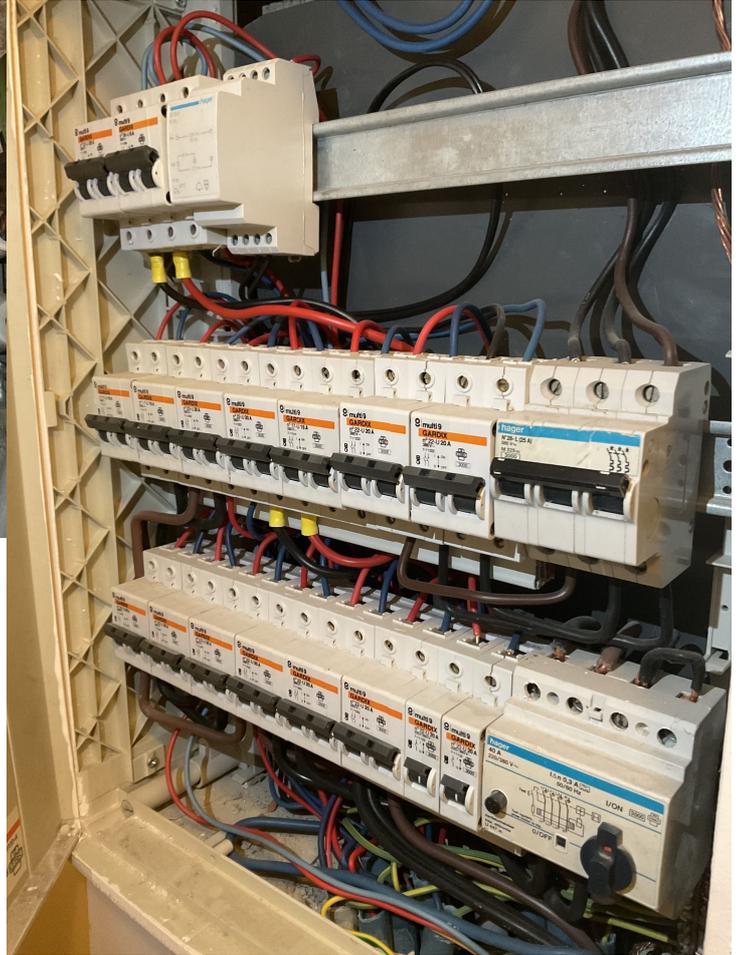


Tableau 2

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités.	B1: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.; B3: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.
Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (sortie compteur kWh) afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations de classe I (ex.: XFVB ; VFVB ; EXAVB, EVAVB).	L1: 4.2.3.1.; 4.2.4.3; L3: 4.2.3.1.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.

- les disjoncteurs ne disposant pas de courbe de déclenchement sont à remplacer ( marquage C)

## Liste des remarques

Atlas Contrôle  
 Boulevard Lambermont 127  
 1030 Bruxelles

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.	RDE14
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
TD 1er	